6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones { à LILLE N° 1.02 — à ROUBAIX N° 3.28 — à LENS N° 1.02

ABONNEMENTS — Trois mois / Six mois / Un an
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 — 9 fr. — 18 fr.
Autres départements. . . . . 5 fr. 50 — 11 fr. — 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste

Le Numéro 5 Centimes

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Lundi 1er janvier 1906

A NOS LECTEURS, A NOS AMIS,

nos souhaits les plus cordiaux et les meilleurs pour 1906

Nos bureaux étant fermés à l'occasion du 1er Janvier, notre Journal ne paraîtra pas demain **Mardi, 2 Janvier.**

SUR GAMBETTA

M. Etienne, ministre de la guerre, est allé rendre visite à l'Ecole de Saint-Cyr et il a reçu du général commandant l'Ecole, tout au moins, si non de l'Ecole tout entière, le meilleur accueil. Ce n'est pas que l'Ecole ait manifesté par sa froideur, ou par sa raideur, à l'endroit du ministre, telle attitude de mépris ou d'hostilité. Les futurs officiers qui, sous le contrôle de la nation, font l'apprentissage de leur carrière, n'ont que le devoir de se taire. Nous ne demandons pas mieux cependant que de croire aux affirmations républicaines qu'au nom de ses élèves, le général a produites. Si quelque changement s'est opéré dans l'esprit de ces jeunes gens, tant mieux. Cependant, il est difficile d'oublier la manifestation tapageuse d'autrefois, aux sombres jours de la sombre épreuve où le droit faillit fléchir sous la force, et où des professeurs d'histoire, des civils, étaient tristement accueillis. De même, j'ai pu avoir un jour, par le témoin même, ou plutôt par la victime, le récit de faits vraiment monstrueux. Un jeune élève était juif, fils d'ailleurs d'Alsacien et de militaire. Insulté il demanda à se battre. Il partit pour la rencontre, traversant la haie de ses jeunes camarades qui chantaient sur son passage la *Marche funèbre* de Chopin. Cette attention délicate autant que macabre dépeint une institution. Mais peut-être faut-il être indulgent pour cet âge qui est sans pitié. Il y a chez les élèves de Saint-Cyr un mélange de collégien et de soldat. Nous espérons, pour leur dignité, que ceux qui ont pris part à cette manifestation honteuse, l'excusent en la mettant sur le compte d'un péché de jeunesse...

Donc, M. Etienne a été bien accueilli. Il a été convié comme il convient à un exercice équestre parfaitement réussi, dit-on. Et puis — c'est à cela que j'en voulais surtout venir — il fut conduit à un cours d'histoire, professé par le commandant Guillaumet qui mit en relief devant ses élèves le rôle joué par Gambetta dans la défense nationale.

J'espère que le choix de la leçon ne fut pas occasionnel, qu'il n'y avait pas là une simple flatterie à l'égard du ministre, réputé pour un ami intime du grand tribun. Et j'aime mieux m'imaginer que le commandant Guillaumet a traité se sujet parce que la nécessité de son cours l'amenait à le traiter. Retracer le rôle de Gambetta devant les élèves de Saint-Cyr, cela paraît tout simple et bien des lecteurs s'étonneront de mon étonnement. Cependant, ce fait est capital, et ceux qui ont assisté aux heures tragiques qui suivirent la guerre, ou ceux qui, comme moi, n'ont pu que lire ou consulter des témoins se féliciteront de cette évolution de l'esprit historique.

Gambetta, après la guerre, fut calomnié, décrié, sali, par toute la meute abjecte qui cherche toujours à dévorer la réputation la plus haute. Dix années durant, surtout dans l'armée, on ne lui pardonna pas d'avoir espéré contre le destin, d'avoir commandé à la levée en masse. Les professionnels ayant été battus à Sedan, c'était contre eux un outrage que de compter sur l'élan de la nation. Cet acte était un acte de folie, et Gambetta fut représenté longtemps comme ayant, par sa résistance passionnée, perdu l'Alsace, comme ayant été le meilleur agent de Bismarck. Que parlè-je de ce temps maudit et lointain ? Il y a quelques mois à peine, la *Gazette de France* se servait de cette expression même, pour flétrir la pure mémoire du tribun... Or, je contemple comme une réhabilitation qui est faite de justice l'acte par lequel on enseigne enfin aux officiers de demain, le rôle exact joué par le grand homme à qui hélas ! il fallut la considération du néant funèbre pour que les hommes se doutassent qu'avec son dernier soupir, un grand souffle généreux était épuisé.

Ce n'est pas seulement à Saint-Cyr que cette réhabilitation devrait s'opérer. C'est dans toutes nos écoles primaires, c'est dans nos lycées. Sans doute, il existe des livres, des histoires complètes où le rôle de Gambetta est rapporté. M. Joseph Reinach a recueilli tous les discours de l'orateur. Mais combien parmi les plus cultivés, dans cette vie nerveuse et rapide où nous assumons des tâches différentes, ont lu ou retenu ! Je me rappelle, l'année dernière, qu'en traversant l'Allemagne en chemin de fer, je lisais dans le wagon à Jaurès quelques-uns des discours de Gambetta. Le grand orateur marquait d'un geste ou d'une exclamation certains passages et nous nous prenions à admirer ce que nous aurions dû admirer bien avant. M. Henri-Genevois a extrait des discours de Gambetta certaines formules, certaines définitions a essayé de concentrer toute cette flamme encore brûlante. Même cela paraît trop long à des cerveaux fatigués.

La grande injustice n'est pas là. Si vous avez le temps de prendre en mains un manuel destiné aux enfants ou aux jeunes gens, vous serez frappé du vide qui se fait autour du nom de Gambetta. L'histoire certes le mentionne. Mais elle reporte tout l'honneur de la fondation de la République aux personnages officiels, à M. Thiers, à M. Grévy. Le rôle du premier fut grand, celui du second plus lucratif qu'éclatant. Quant à Gambetta n'est-il pas le vrai fondateur du régime ? N'a-t-il pas acclimaté la bourgeoisie apeurée à la République ? Mais jusqu'en 1879 il n'eut que le rôle d'orateur, de tribun, de négociateur, de conciliateur. Il ne pouvait mettre sur ses cartes de visite que son nom. Et l'histoire primaire, prenant la fonction pour le rôle le met après tous ceux dont il a réchauffé les courages. Quand finira cette mutilation

RENE VIVIANI

LIBRES PROPOS

UN SCANDALE JUDICIAIRE

Le Jury de la Seine a prononcé, samedi soir, son verdict, dans l'affaire de l'Affiche antimilitariste.

Il a acquitté deux des inculpés, accordé des circonstances à un autre, et déclaré coupables leurs vingt-cinq co-accusés.

Malgré les adjurations suprêmes de la défense, dont Me Lagasse s'est fait le porte-paroles, la Cour a eu la main aussi lourde que le jury le geste, et elle a prononcé : une condamnation à six mois de prison, dix-huit à un an, trois à quinze mois, une à deux ans, deux à trois ans et une à quatre ans.

C'est M. Hervé qui a été le plus durement frappé.

Nous n'avons pas attendu ce verdict et ces condamnations pour dire notre opinion sur les théories de M. Hervé ; nous n'en sommes donc que plus à l'aise pour apprécier ceux-là.

Le Jury a été visiblement pris de peur. Dans sa pensée, absoudre tous les signataires de l'affiche, c'était se solidariser avec eux. Peut-être, s'il lui avait été permis de justifier son indulgence par des considérants, se serait-il prononcé pour l'acquittement. Mais la loi limite ses réponses à une négation ou à une affirmation ; et, dans l'impossibilité où il était d'expliquer son verdict, il est allé à l'extrême de la cruauté.

Nous ne pouvons pas trouver une autre explication à son attitude, ou bien il nous faudrait comparer ces douze bourgeois à douze bêtes fauves !

Quant à la Cour qui pouvait atténuer les peines résultant d'un pareil verdict, elle est restée insensible à la plus banale pitié et sourde au plus élémentaire bon sens.

Avec une frénésie révoltante, elle s'est armée d'un verdict insensé pour frapper à tour de bras les vingt-six citoyens que le jury avait livrés à sa fringale militariste et sans ce soucier d'encourir le juste reproche de partialité.

Car, enfin, tous les accusés étaient coupables du même crime, ou ils étaient tous innocents...

Que leur reprochait-on ? D'avoir signé une affiche « subversive ». La faute de l'un, était donc la faute de l'autre. Il ne pouvait y avoir de degré dans la culpabilité. Alors pourquoi cette différence dans le châtiment qui, par soubresauts irréguliers, est porté de six mois à quatre ans de prison ? Nous avouons ne pas comprendre...

Nous comprenons d'autant moins qu'il ne s'agissait pas d'un « procès de fait » mais d'un « procès de tendance » comme le docteur Meslier en a si justement fait l'observation à la barre.

Que les signataires de l'affiche antimilitariste aient voulu provoquer à la désobéissance, au meurtre, à la désertion, c'est possible, mais, juridiquement, il ne saurait y avoir culpabilité quand il n'y a pas eu commencement d'exécution.

Et, à défaut de toute autre, cette raison seule nous suffirait pour ne pas craindre d'affirmer que le procès qui vient d'être jugé par la Cour d'Assises de la Seine est un véritable scandale judiciaire et le plus gros scandale judiciaire de ce temps.

Quant à ceux qui ont soulevé ce scandale ; qui, dans leur « patriotique » pudeur, l'ont cultivé si jalousement et continuent à l'exploiter contre le parti socialiste, — tel l'« Echo du Nord », dans notre région, — ils n'auront pas lieu de se féliciter, par la suite, d'une aussi misérable invention, car c'est contre eux que le verdict de la Seine se retournera.

Dans notre pays de large discussion, nul esprit indépendant n'admet des poursuites pour sacrilège et moins encore on y acceptera une condamnation pour délit d'opinion.

Or, c'est un délit de ce genre que l'on vient de frapper avec un excès qui soulèvera toutes les consciences libres et qui vaudra, aux victimes d'une pareille iniquité les témoignages de sympathie et de solidarité que leur propagande brutale et outrancière ne serait jamais parvenue à leur procurer.

G. SIAUVE-EVAUSY.

Çà et Là

LE COUP D'ALGESIRAS

N'est-ce pas qu'il est assez joyeux ? La diplomatie passe pour être très prudente et pour ne se déterminer qu'à bon escient. On lui prête également une certaine connaissance de la géographie. Mais il n'est pas nécessaire d'être un Elisée Reclus pour savoir de quelles sources dispose, pour un voyageur qui aime ses aises, la bonne ville d'Algésiras. Il suffit d'ouvrir un guide pour être renseigné. A défaut de guide, on pourrait d'ailleurs se documenter de cabinet à cabinet. Alors pourquoi avait-on désigné Algésiras comme siège de la conférence marocaine ?

Parce que Tanger n'est pas très loin d'Algésiras, explique-t-on. La raison est de poids. Seulement, que dirait la diplomatie d'un monsieur qui, pour être plus près de son usine ou de ses bureaux, déménagerait avant de s'être assuré qu'il y a un appartement disponible dans la rue par lui choisie. Certainement la diplomatie qui ne rit pas volontiers se ferait aux dépens du monsieur une pinte de bon sang.

On en vient donc à supposer que l'un des futurs délégués à la conférence aurait pu murmurer insidieusement à ses collègues des autres chancelleries :

— Dites donc, pourquoi ne suggérerions-nous pas Algésiras ? La cuisine n'y est pas de premier ordre ; mais le climat y est très tempéré. En outre, j'ai laissé là-bas certaine petite amie que je ne serais pas fâché de revoir. »

Hypothèse invraisemblable, absurde, inadmissible. A qui le dites-vous ? La diplomatie ignore ces faiblesses. Et pour ma part, je n'ai jamais pris au sérieux le plaisant racontar de ce romancier, d'après lequel la valise des chancelleries sert surtout à passer en contrebande les parfums de Mme l'ambassadrice et les cigares de M. l'ambassadeur. Ce que j'en dis est tout uniment pour indiquer que si j'étais diplomate, j'aimerais assez qu'on mît au compte de certaines convenances personnelles le choix fallacieux d'Algésiras. Ainsi le prestige de la diplomatie serait sauf.

Au contraire, il me paraît un peu diminué s'il faut tenir pour bonne la raison qu'on donne que l'on ne se réunira pas à Algésiras parce que les hôtels n'y offrent pas tout le confort désirable. Cela était-il donc si mystérieux jusqu'à ces jours derniers, et alors à quoi servent les consuls ?

GRIFF

CHRONIQUE

AU GUI! L'AN NEUF !

CONTE CELTIQUE

Cet hiver s'annonçant très doux, on était accouru en grande affluence, de tous les points de la Celtique chevelue, à l'assemblée de l'An Neuf dans les clairières centrales de la sainte forêt Carnute, pour la consultation des devins, les débats de justice et la cueillette du gui. Le chef des druides était, cette année encore, le bon vieux Kornik, assisté de l'ovate Harrul et du barde calédonien Maucomb, venu tout exprès de chez les Galls d'outre-mer.

En avant de l'autel, Osios, dieu de l'éloquence ouvrait sa large bouche d'où sortaient les guirlandes de belles paroles qui enchantent les oreilles humaines. Au-dessus trônaient Taranis tonnant, Borvo, père de l'intelligence, et Toutatès, dieu des conquêtes militaires.

Maucomb chanta d'abord la gloire de l'année éteinte. Puis Taïscor dicta ses prédictions pour la saison prochaine. Après quoi les cavaliers nobles défilèrent, recevant chacun sa part du gui de concordes à distribuer entre les ambactes, les bourgeois et les artisans de son clan.

Ensuite la parole fut donnée à ceux qui portaient des plaintes : et, parmi la foule joyeuse, le gros vergobret Outober, chef civil des Celtes Sénons, s'avança, imposant silence par son geste d'imploration et son visage attristé. Il peignit les maux actuels de son pays de marchands et de nautoniers, naguère florissant, aujourd'hui désolé par des incursions de hordes farouches, jaillies depuis l'autre hiver, à pareille époque, des forêts Arduennes.

La plainte était juste ; mais que pouvaient les druides ? Ils étaient intervenus en ambassadeurs, sans effet. Une première fois le vieux Kornik ne s'était-il pas porté lui-même au-devant des envahisseurs, leur jetant des imprécations ! Ils avaient ri, en lui crachant au visage puis, sans même le frapper, bousculant le gros barde et des devins, les vergobrets s'étaient mis en fuite. Une intervention militaire avait été plus fâcheuse encore, les Sénons, en effet, avant appelé à leur secours les Kymrs guerriers, voisins et alliés. Mais ces mêmes Kymrs, reprenant aux barbares décimés et chassés, tout ce que ceux-ci avaient volé, l'avaient gardé pour eux-mêmes ; et les pauvres Sénons n'avaient rien gagné à la victoire, n'ayant rien revu de leurs biens. Maintenant on prévoyait le retour de hordes plus nombreuses et plus brutales. Que tenterait-on, puisque l'ambassade des prêtres et le secours militaire des Kymrs perfides n'avaient donné que de si désastreux résultats ?

Le Conseil sacré ne savait quel avis fournir lorsqu'une jeune curiosolite, Bruzunn, qui était orpheline et élève druidesse, s'avança et attesta qu'elle répondait de tout, pourvu qu'on la laissât faire.

— Par Taranis tonnant ! gronda le vieux Kornik, tu t'engages gravement, mon enfant. Une ovate de ton degré n'a pas droit au commandement, à moins de sentir en elle, exceptionnellement, l'inspiration d'un Dieu. Si vraiment quelque divinité est en toi, nous le saurons par ton succès et te louerons. Mais si tu as parlé légèrement, si l'événement ne justifie pas ton audace ambitieuse, l'an prochain, aux fêtes du gui, les compagnes que tu auras devancées en grade prendront le droit de se venger, en déchirant ton corps impie et en jetant tes débris épars aux corbeaux.

Sûre d'elle-même, la jeune Bruzunn, à la taille haute et souple, aux bras blancs, aux longs cheveux rouges, sourit, embrassa ses sœurs et partit avec les Sénons confiants, qui suivaient sa chevelure flottante, vivant étendard.

La capitale du bon pays s'étageait sur un coteau au bord de la rivière Matrona. Comme on allait y pénétrer, un concert lointain de clameurs et des feux sur les collines de l'autre rive annoncèrent que, précisément, le retour des terribles barbares s'effectuait.

Un reflux de femmes, de vieillards et d'enfants débordait de l'enceinte, fuyant déjà vers la campagne. Mais Bruzunn commanda que tout le monde rentrât en ville ; puis elle donna ses instructions formelles ; et comme elle avait su prendre un charmant ascendant, il fut décidé qu'on lui obéirait.

Le lendemain matin, quand l'avant-garde des Arduens se montra, la capitale sénone avait son aspect des jours ordinaires. Les artisans étaient à leurs métiers, les bourgeois à leurs affaires, les ménagères à leur ménage. Hache au poing, lance en bataille, les envahisseurs passèrent les murailles, puis s'arrêtèrent indécis. Ils virent des femmes aller aux fontaines, passer près d'eux sans seulement se retourner et prirent leur parti de n'être pas même un objet de curiosité. L'un d'eux ayant soif et trouvant sa gourde vide, Bruzunn, sortant d'une maison, la cruche sur l'épaule, lui offrit à boire. Il accepta et remercia d'un geste galant, baisant le bouquet de gui que la jeune fille tenait à la main.

Alors, se sentant à l'aise, les Arduens s'établirent sans fracas sur la Grand-Place et déballèrent tout un chargement de fourrures, de bois sculptés et de vanneries, produits de leurs forêts. Ces terribles barbares, vus ainsi, étaient les gens les plus courtois et les plus doux du monde. En allant vers les villes, ils n'avaient d'autre but que de faire des marchés et des échanges. Ce qu'ils vendaient était au juste prix et ce qu'ils achetaient, ils le payaient honnêtement comptant. Seulement l'année d'avant, quand le vergobret s'était alarmé de leur approche et quand la population, à son exemple, s'était bousculée d'effroi devant eux, ils s'étaient vus en pays hostile ; et, prenant émoi à leur tour, ils avaient joué de la lance et de la hache.

C'est ce qu'avait deviné Bruzunn ; et c'est pourquoi elle avait simplement recommandé aux Sénons de ne pas s'effarer, cette fois, devant l'invasion mais de laisser tout simplement ces étrangers pénétrer et circuler à leur gré, comme des hôtes attendus et acceptés.

Ces bons rapports persistèrent. Le commerce urbain s'augmenta de cet apport des riches forêts. Puis, de mois en mois, des mariages s'ensuivirent ; et l'hiver d'après, quand le vieux Kornik convoqua les états celtes à l'assemblée de la forêt Carnute, au lieu d'avoir à punir Bruzunn de sa présomption, il la vit venir au bras du bon Arduen qui avait baisé son bourmet et qui était maintenant son époux. Et d'autres jeunes ménages, croisés des deux peuples, suivaient, la mains dans la main réglant le gui de concorde et se souhaitant la bonne année, devant l'autel de Taranis, d'Osios et de Borvo.

Et Bruzunn fut honorée dans les légendes car, avant tous autres, elle avait compris que, barbares ou non, les bons peuples n'ont pas de haine entre eux, qu'ils ne demandent qu'à filtrer les uns à travers les autres, sans coups et sans menaces, et que pour garder les grâces de la paix il faut laisser aller les gens et les choses à leur gré, sans y mêler trop les vergobrets politiques, les Kymrs guerriers et les prêtres ambassadeurs.

CAMILLE DE SAINTE-CROIX.

Sévices dans l'Arméa Allemande

Une statistique suggestive

Le *Vorwaerts* publie une intéressante statistique relative aux condamnations prononcées pour mauvais traitements dans l'armée allemande pendant l'année 1905.

D'après cette statistique, les tribunaux de guerre ont condamné les officiers ou sous-officiers coupables dans 169 cas. Le total des peines s'élève à 41 années 2 mois et 19 jours de privations de liberté sous différentes formes.

Pourtant les peines édictées ont été assez légères. Ainsi le sous-officier Schubinski du 5e d'artillerie de campagne n'a été condamné qu'à 43 jours de prison, bien qu'il eut été prouvé qu'il avait maltraité ses sous-ordres dans 174 cas.

Durant les derniers trois mois de l'année 1905, les conseils de guerre ont prononcé 30 condamnations avec un total de peines s'élevant à 5 années 6 mois et 20 jours de privation de liberté et 5 dégradations. Dans ces chiffres la Prusse est représentée par 21 sous-officiers et un officier ; la Bavière, par 2 sous-officier et 2 officiers, et la Saxe par 3 sous-officiers et 1 officier.

Du reste, les peines dont ont été frappés les officiers sont minimes. Ainsi le lieutenant Trutschler von Falkenstein n'a été condamné qu'à huit jours d'arrêts simples ; de même le lieutenant Rheinwald, de l'armée bavaroise ; le capitaine Feller, de l'armée saxonne, a fait 6 semaines d'arrêts simples. Seul, le lieutenant Oppelt, de l'armée bavaroise, a été obligé de faire 2 mois d'arrêts de forteresse.

DEPÊCHES

Par Services Spéciaux

LA SÉPARATION
des Eglises et de l'Etat

INVENTAIRES DES BIENS DES EGLISES

Paris, 31 décembre.

Le « Journal officiel » publie le décret portant règlement d'administration publique en ce qui concerne l'inventaire prescrit par l'article 3 de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

En voici les termes :

« Le président de la République française, sur le rapport du ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, du ministre des finances et du ministre de l'intérieur,

» Vu la loi du 9 décembre 1905, concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, et notamment les articles 3 et 43 paragraphe premier, ainsi conçus :

» Article 3. — Les établissements dont la suppression est ordonnée par l'article 2 continueront provisoirement de fonctionner, conformément aux dispositions qui les régissent actuellement, jusqu'à l'attribution de leurs biens aux associations prévues par le titre IV et, au plus tard, jusqu'à l'expiration du délai ci-après :

» Dès la promulgation de la présente loi, il sera procédé, par les agents de l'administration des domaines, à l'inventaire descriptif et estimatif :

» 1. Des biens mobiliers et immobiliers desdits établissements ;

» 2. Des biens de l'Etat, des départements et des communes dont les mêmes établissements ont la jouissance.

» Ce double inventaire sera dressé contradictoirement avec les représentants légaux des établissements ecclésiastiques, ou eux dûment appelés, par une notification faite en la forme administrative. Les agents chargés de l'inventaire auront droit de se faire communiquer tous titres et documents utiles à leurs opérations.

» Article 43 paragraphe premier. — Un règlement d'administration publique, rendu dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi, déterminera les mesures propres à assurer son application ».

Le conseil d'Etat entendu :

« Décrète,

» Article 1er. — Le directeur général des domaines désigne les agents chargés, dans chaque département, de l'inventaire prescrit par l'article 3 de la loi du 9 décembre 1905. S'il y a lieu, il commissionne des agents auxiliaires lesquels sont choisis exclusivement parmi les fonctionnaires appartenant aux services de l'administration des finances, déterminés par arrêté ministériel.

» Article 2. — Le directeur des domaines du département, après s'être concerté avec le préfet, fixe les jour et heure de l'ouverture des opérations et il en avise, au moyen d'une notification, faite par les soins du préfet, dans la forme administrative, et cinq jours au moins à l'avance, savoir :

» 1° Pour les fabriques des églises et chapelles paroissiales, et pour les menses curiales ou succursales, le curé ou desservant, et le bureau des marguilliers, en la personne de son président ;

» 2° Pour les fabriques des églises métropolitaines ou cathédrales, l'archevêque ou l'évêque, où, en cas de vacance du siège, les vicaires capitulaires, ou, à défaut de ceux-ci, le doyen du chapitre ;

» 3° Pour les menses archiépiscopales ou épiscopales, l'archevêque ou l'évêque, ou, en cas de vacance du siège, le commissaire administrateur ;

» 4° Pour les chapitres, le chapitre en la personne du doyen ;

» 5° Pour les séminaires, le bureau d'administration en la personne de son président ;

» 6° Pour les maisons et caisses diocésaines de retraite ou de secours, pour les prêtres âgés ou infirmes, le conseil d'administration en la personne de son président ;

» 7° Pour les conseils presbytériaux et consistoires de églises réformées, les conseils presbytériaux, consistoires et synodes particuliers de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, les consistoires israélites, le conseil, consistoire ou synode, en la personne du président. Avis des opérations est donné par le préfet aux maires qui pourront y assister.

» Article 3. — Indépendamment de la faculté qu'ont les membres des conseils administratifs ci-dessus désignés d'assister, à

FEUILLETON DU 1er JANVIER. — N. 11

MEMOIRES D'UN MEDECIN

Joseph BALSAMO

par Alexandre DUMAS

VI

Andrée de Taverney

— Comme le prince rendait le dernier soupir, je vous l'ai dit.

— Mais vous avez donc cinquante ans ?

— J'ai l'âge qu'il faut avoir pour vous avoir vu.

Cette fois le baron se renversa sur son fauteuil avec un mouvement si dépité que Nicole ne put s'empêcher de rire.

Mais Andrée, au lieu de rire comme Nicole, se prit à rêver, les yeux fixés sur Balsamo.

On eût dit que celui-ci attendait ce moment et l'avait prévu.

Se levant tout à coup, il lança deux ou trois éclairs de sa prunelle enflammée à la jeune fille, qui tressaillit comme si elle eût été frappée d'une commotion électrique.

Ses bras se raidirent, son cou s'inclina, elle sourit comme malgré elle à l'étranger, puis ferma les yeux.

Celui-ci, toujours debout, lui toucha les bras : elle tressaillit encore.

— Et vous aussi, Mademoiselle, dit-il, vous croyez que je suis un menteur, lorsque je prétends avoir assisté au siège de Philipsbourg ?

— Non, Monsieur, je vous crois, articula Andrée en faisant un effort surhumain.

— Alors c'est moi qui radote, dit le vieux baron. Ah ! pardon ! à moins toutefois que Monsieur ne soit un revenant, une ombre ?

Nicole ouvrit de grands yeux effarés.

— Qui sait ? dit Balsamo, avec un accent si grave qu'il acheva de captiver la jeune fille.

— Voyons, sérieusement, monsieur le baron, reprit le vieillard, qui paraissait décidé à tirer la chose au clair, est-ce que vous avez plus de trente ans ? En vérité, vous ne les paraissez pas.

— Monsieur, dit Balsamo, me croirez-vous, si je vous dis quelque chose de peu croyable ?

— Je ne vous en réponds pas, dit le baron en secouant la tête d'un air narquois, tandis qu'Andrée, au contraire, écoutait de toutes ses forces. Je suis fort incrédule, je vous en préviens, moi.

— Que vous sert-il, alors, de me faire une question dont vous n'écouterez pas la réponse ?

— Eh bien ! si, je vous croirai. Là, êtes-vous content ?

— Alors, Monsieur, je vous répèterai ce que je vous ai déjà dit ; non-seulement je vous ai vu, mais encore je vous ai connu au siège de Philipsbourg.

— Alors, vous étiez enfant ?

— Sans doute.

— Vous aviez quatre ou cinq ans au plus ?

— Non pas : j'en avais quarante et un.

— Ah ! ah ! ah ! s'écria le baron en riant aux éclats, tandis que Nicole lui faisait écho.

— Je vous l'avais bien dit, Monsieur, dit gravement Balsamo ; vous ne me croyez point.

— Mais comment croire, sérieusement, voyons !... donnez-moi une preuve.

— C'est bien clair, pourtant, reprit Balsamo, sans montrer aucun embarras. J'avais quarante et un ans à cette époque, c'est vrai ; mais je ne dis pas que je fusse l'homme que je suis.

— Ah ! ah ! mais ceci devient du paganisme, s'écria le baron. N'y a-t-il pas eu un philosophe grec, ces misérables philosophes, il y en a eu de tout temps ! n'y a-t-il pas eu un philosophe grec qui ne mangeait pas de fèves, parce qu'il prétendait qu'elles avaient des âmes, comme mon fils prétend que les nègres en ont ; qui avait inventé cela ? C'est... comment diable l'appelez-vous donc ?

— Pythagore, dit Andrée.

— Oui, Pythagore ; les jésuites m'ont appris cela autrefois. Le père Porée m'a fait composer là-dessus des vers latins en concurrence avec le petit Arouet. Je me rappelle même qu'il trouva mes vers infiniment meilleurs que les siens. Pythagore, c'est cela.

— Eh bien ! qui vous dit que je n'aie pas été Pythagore ? répliqua très simplement Balsamo.

— Je ne nie pas que vous ayez été Pythagore, dit le baron ; mais enfin Pythagore n'était point au siège de Philipsbourg. Je ne l'y ai pas vu, du moins.

— Assurément, dit Balsamo, mais vous y avez vu le vicomte Jean des Barreaux, lequel était aux mousquetaires noirs ?

— Oui, oui, je l'ai vu celui-là... et ce n'était pas un philosophe, bien qu'il eût horreur des fèves et qu'il n'en mangeât que lorsqu'il ne pouvait faire autrement.

— Eh bien ! c'est cela. Vous rappelez-vous que le lendemain du duel de M. de Richelieu, des Barreaux était de tranchée avec vous ?

— Parfaitement.

— Car, vous vous souvenez de cela, les mousquetaires noirs et les chevau-légers montaient ensemble tous les sept jours.

— C'est exact, après ?

— Eh bien ! après, la mitraille tombait comme grêle, ce soir-là. Des Barreaux était triste ; il s'approcha de vous et vous demanda une prise, que vous lui offrîtes dans une belle boîte d'or.

— Sur laquelle était le portrait d'une femme.

— Justement. Je la vois encore ; blonde, n'est-ce pas ?

— Mordien ! c'est cela, dit le baron tout effaré. Ensuite ?

— Ensuite, continua Balsamo, comme il savourait cette prise, un boulet le prit à la gorge, comme autrefois M. de Berwick, et lui emporta la tête.

— Hélas oui, dit le baron, ce pauvre des Barreaux !

— Eh bien ! Monsieur, vous voyez bien que je vous ai vu et connu à Philipsbourg, dit Balsamo, puisque j'étais des Barreaux en personne.

Le baron se renversa en arrière dans un accès de frayeur ou plutôt de stupéfaction, qui donna aussitôt l'avantage à l'étranger.

— Mais c'est de la sorcellerie cela ! s'écria-t-il ; il y a cent ans, vous eussiez été brûlé, mon cher hôte. Eh ! mon Dieu ! il me semble qu'on sent ici une odeur de revenant, de pendu, de roussi.

— Monsieur le baron, dit en souriant Balsamo, un vrai sorcier n'est jamais ni pendu, ni brûlé, mettez-vous bien cela dans l'esprit ; ce sont les sots qui ont affaire au bûcher ou à la corde. Mais vous plaît-il que nous en restions là pour ce soir, car voilà mademoiselle de Taverney qui s'endort ? Il paraît que les discussions métaphysiques et les sciences occultes ne l'intéressent que médiocrement.

En effet, Andrée, subjuguée par une force inconnue, irrésistible, balançait mollement son front, comme une fleur dont le calice vient de recevoir une trop forte goutte de rosée.

Mais aux derniers mots du baron, elle fit un effort pour repousser cette invasion dominatrice d'un fluide qui l'accablait ; elle secoua énergiquement la tête, se leva, et tout en trébuchant d'abord, puis soutenue par Nicole, elle quitta la salle à manger.

En même temps qu'elle, disparut aussi la face collée aux carreaux, et que, depuis longtemps déjà, Balsamo avait reconnue pour celle de Gilbert.

Un instant après on entendit Andrée attaquer vigoureusement les touches de son clavecin.

Balsamo l'avait suivie de l'œil tandis qu'elle traversait, chancelante, la salle à manger.

— Allons, dit-il, triomphant, lorsqu'elle eut disparu, je puis dire comme Archimède : Eurêka (1).

— Qu'est-ce qu'Archimède ? demanda le baron.

— Un brave homme de savant que j'ai connu, il y a deux mille sept cinquante ans, dit Balsamo.

VII

Eurêka

Cette fois, soit que la gasconnade parût trop forte au baron, soit qu'il ne l'eût pas entendue, soit enfin que, l'ayant entendue, il ne fût point fâché de débarrasser la maison de son hôte étrange, il suivit des yeux Andrée jusqu'à ce qu'elle eut disparu ; puis, lorsque le bruit de son clavecin lui eut prouvé qu'elle était occupée dans la chambre voisine, il offrit à Balsamo de le faire conduire à la ville prochaine.

— J'ai, dit-il, un mauvais cheval qui en crèvera peut-être, mais enfin qui arrivera, et vous serez sûr au moins d'être couché convenablement. Ce n'est pas qu'il manque d'une chambre et d'un lit à Taverney, mais j'entends l'hospitalité à ma façon. *Bien ou rien*, c'est ma devise.

— Alors, vous me renvoyez ? dit Balsamo en cachant sous un sourire la contrariété qu'il éprouvait. C'est me traiter en importun.

— Non, pardieu ! c'est vous traiter en ami, mon cher hôte. Vous loger ici, au contraire, serait vous vouloir du mal. C'est à mon grand regret que je vous dis cela et pour l'acquit de ma conscience ; car, en vérité, vous me plaisez fort.

— Alors, si je vous plais, ne me forcez pas à me lever quand je suis las, à courir à cheval quand je pourrais étendre mes bras et dégourdir mes jambes dans un lit. N'exagérez pas votre médiocrité, enfin, si vous ne voulez pas que je croie à un mauvais vouloir qui me serait personnel.

— Oh ! s'il en est ainsi, dit le baron, vous coucherez au château ; puis, cherchant La Brie des yeux et l'apercevant dans un coin : Avance ici, vieux scélérat ! lui cria-t-il.

La Brie fit timidement quelques pas.

— Avance donc, ventrebleu ! Voyons, penses-tu que la chambre rouge soit présentable ?

— Certes, oui, Monsieur, répondit le vieux serviteur, puisque c'est celle de monsieur Philippe quand il vient à Taverney.

— Elle peut être fort bien pour un pauvre diable de lieutenant qui vient passer trois mois chez un père ruiné, et fort mal pour un riche seigneur qui court la poste à quatre chevaux.

(A suivre.)

(1) Je l'ai trouvé.